

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-115 du 6 Mai 1993
DECRET N° /MFFRA/LGFP/DGCA/SAV.
Portant promotion au titre de
l'année 1989 de Monsieur BITALAKA
Gaston, Professeur Certifié d'Edu-
cation Physique et Sportive des
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux Enseignement
(Jeunesse et Sports).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

VISAS :

(/u la Constitution du 45 Mars 1992 ; portant
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
Refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 92/975 du 3 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 62/150/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/170/FP-SE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, B, C et
D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18,
19 et 20 au décret n° 63/79 du 20 Mars 1963 portant statut
commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 23 Décembre 1992 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/723 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révi-
sions des situations administratives ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 93-114/MFFRA-DGFP-DGCA du
6 Mai 1993 portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1989 de Monsieur BITALAKA Gaston, Professeur
Certifié d'Education Physique et Sportive des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux Enseignement
(Jeunesse et Sports) ;

D E C R E T E :

./.

ARTICLE 1^{er}.-- Monsieur BITALAKA Gaston, Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive de 1^{er} échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports) en service à la Direction Régionale des Sports de la Bouenza est promu au titre de l'année 1989 au 2^o échelon de son grade indice 920 pour compter du 25 Septembre 1989.
ACC = Néant.

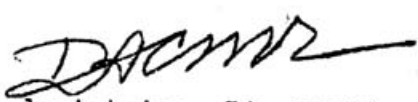
ARTICLE 2.-- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1^{er} Novembre 1990 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 6 Mai 1993

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,


Jean Prosper K O Y O.-


Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JOPO.....	2
MERPS/DGPCE.....	2
BST/DGFP.....	1
D.G.D.....	3
D.G.C.F.....	2
D.G.S.....	1
DAAF/SPORTS.....	5
DRS/BOUENZA.....	1
INTERESSE.....	2
DOSSIER.....	2
SGG/DC.....	3/23

